



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28  
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com> <http://www.sies.fr>

## AFFECTATION EN QUALITÉ DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE DES LAURÉATS DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNALISÉS DU SECOND DEGRÉ : RENTRÉE 2014

| Dates  | Opérations  | Destinataire           | Référence dans le BO   |
|--|---|------------------------|--|
| Du 5 mai au 16 juin 2014                           | <b>Saisie des vœux sur SIAL</b> pour chaque concours objet de l'admissibilité. Le cas échéant, autant de saisies que d'admissibilités pour un même candidat.<br><b>Saisie des vœux</b> pour les lauréats 2014 ou d'une session antérieure, en <b>report de stage</b> .  |                        | § II.1.  |
| 2 juin 2014  | Date limite d'envoi par les rectorats de l'adresse <b>URL de leur site académique</b> dédié à l'accueil des stagiaires.   | DGRH/B2-2              | § III.1.   |
| 20 juin 2014                                       | Date limite d'envoi des pièces justifiant de la qualité :<br>- de fonctionnaire ;<br>- d'enseignant contractuel du second degré de l'EN ;<br>- d'enseignant du privé ;<br>- de titulaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.<br>Date limite d'envoi de la candidature en CPGE ou STS.<br>Date limite d'envoi de l'attestation d'inscription en M1 en 2013-2014.<br>Date limite d'envoi de l'état de services justifiant de la qualité d'ex-contractuel.<br>Date limite d'envoi de la demande d'affectation dans la même académie de deux lauréats mariés ou pacsés.<br>Date limite d'envoi de la lettre par laquelle les candidats concernés optent pour l'enseignement privé, ainsi que leur contrat d'engagement dans l' <b>enseignement privé</b> , ou de leur agrément.<br>Date limite d'envoi des pièces justificatives, en cas de demande de correction de la situation professionnelle figurant dans SIAL. | DGRH/B2-2              | Annexe F<br>§ II.3<br>§ IV.1<br>§ I.1.1<br>§ IV.5<br>§ I.1.1<br>§ I.1.1<br>Annexe B<br>§ IV.1.<br>§ II.1 |
| 30 juin 2014                                       | <b>Date limite de mariage ou PACS</b> , pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie.  |                        | Annexe B   |
| 4 juillet 2014                                     | Date limite d'envoi par les rectorats des listes des <b>stagiaires 2013-2014 ajournés et non évalués</b> .  | DGRH/B2-2              | Annexe E   |
| À partir du 4 juillet 2014 (selon les disciplines) | <b>Résultats d'affectation sur SIAL rubrique : « Affectations ».</b>  | Lauréats               | § II.4.  |
| À partir du 4 juillet 2014                         | <b>Résultats d'affectation</b> par liaisons AFFEPP et FONCSTG   | Académies              | § III.1.   |
| Dès les résultats des affectations en académie     | <b>Envoi des pièces justificatives</b> pour :<br>- rapprochement de conjoints ;<br>- mutations conjointes de deux lauréats ;<br>- affectation en département d'Outre-mer ;<br>- inscription en M2, titres, diplômes et certificats exigés à la nomination.  | Rectorat d'affectation | Annexe F   |
| 30 septembre 2014                                  | Date limite d'envoi du <b>certificat du médecin</b> agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi   | Rectorat d'affectation | § V.2.3  |
| Avant le 1er novembre 2014                         | Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de <b>doctorant contractuel ou d'ATER</b> .   | DGRH/B2-2              | § IV.2.  |



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
Fédération Autonome de l'Education Nationale

## DEUXIEME SYNDICAT TOUS CORPS CONFONDUS DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

**ADHESION STAGIAIRE**  
**COTISATION 2014-2015**

**35 €**

Mlle                       Mme                       M.  
NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

.....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur                      Discipline : .....                       CPE

Corps :  Agrégé(e)     Certifié(e)     EPS     PLP     CPE                      Echelon : .....

ETABLISSEMENT : .....

Commune : .....

Cotisation de 35 euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire                       CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :

Virginie VERNEUIL    6 Rue Maréchal Fayolle                      13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...*

**Pour les adhésions enregistrées de Mai 2014 à fin Septembre 2014,**

**le chèque ne sera encaissé que le 1<sup>er</sup> octobre 2014, une fois votre premier salaire perçu.**

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Mai 2014, vous serez adhérent(e) jusqu'en Mai 2015.

Vous pouvez également cotiser à n'importe quel moment de l'année.